

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2008

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 22 janvier 2008 à 20 h 25, à la salle Flore laurentienne située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

**SONT PRÉSENTS :**

**COMMISSAIRES :**

Mesdames :

Nathalie Boisclair, Francine Chabot, Lucie Désilets, Suzanne Gagnon Poulin, Denise Girard, Michelle Laguë, Colette Larose, Nicole Leblanc, Lise Paquette et Chantale T. Renaud

Messieurs :

Claude Denis, Roch Dumont, Michel Gervais, Normand Héroux Benoît Laganière, Sylvain Lévesque, Serge Mainville, Jean-Claude Rousseau et Gilles Roy

**COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LES PARENTS :**

Du primaire: Monsieur Nicolas Léonard  
Du secondaire : Monsieur Michel Parent

**SONT ABSENTS :**

Madame Thérèse Richard De Nitto  
Monsieur Alain Filion

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Monsieur Denis Roy, directeur général  
Monsieur André Byette, directeur général adjoint  
Madame Monique Guillet, directrice générale adjointe  
Monsieur Michel Simoncelli, directeur général adjoint  
Me Marylène Drouin, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications  
Madame Nicole Breault, directrice du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes  
Monsieur Louis Gendron, directeur du Service des ressources éducatives  
Madame Chantal Laforest, directrice du Service de l'organisation et du transport scolaire  
Monsieur Denis Sylvestre, directeur du Service des finances et de l'approvisionnement  
Monsieur Daniel Tremblay, directeur du Service des ressources humaines  
Monsieur Dany Harton, coordonnateur du Service des ressources matérielles

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2008

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La présidente, madame Lucie Désilets, déclare la séance ouverte.  
Il est 20 h 25.

44-CC-2007-2008

**HOMMAGE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES À MONSIEUR MICHEL  
VILLENEUVE, ENSEIGNANT AU CENTRE DE FORMATION  
PROFESSIONNELLE PIERRE-DUPUY**

**CONSIDÉRANT** que monsieur Michel Villeneuve, enseignant et chef de groupe en technique d'usinage au Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy, a remporté le *Prix innovation en santé et sécurité du travail* décerné par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST, Direction régionale de Longueuil) pour son intervention en matière de prévention des accidents du travail dans son milieu ;

**CONSIDÉRANT** que cet honneur témoigne des grandes qualités de monsieur Villeneuve telles que l'initiative, la créativité et l'efficacité ;

**CONSIDÉRANT** que la CSST, par les *Prix innovation en santé et sécurité du travail*, reconnaît ces qualités, récompense les solutions originales qui permettent de réduire les risques d'accidents du travail et vise à en assurer la diffusion ;

**CONSIDÉRANT** que les honneurs reçus par monsieur Villeneuve contribuent au rayonnement du Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy, de la Commission scolaire Marie-Victorin et de l'école publique ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Serge Mainville :

**QUE** le Conseil des commissaires félicite et honore monsieur Villeneuve en lui remettant un certificat de mérite officiel.

**Adoptée à l'unanimité**

45-CC-2007-2008

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Nathalie Boisclair :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et sans modifications.

**Adoptée à l'unanimité**

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2008

**ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Activité de reconnaissance au Conseil (enseignant du CFP Pierre-Dupuy)
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Procès-verbal:
  - 4.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2007
5. Questions orales du public
6. Affaires de la Direction générale
  - 6.1 Reddition de comptes sur la délégation de pouvoirs
  - 6.2 Nomination de commissaires au Comité consultatif du transport
  - 6.3 Demandes du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage
    - 6.3.1 Modification du nombre de représentants de la communauté
    - 6.3.2 Désignation des représentants de la communauté
    - 6.3.3 Modification de l'allocation
  - 6.4 Nomination de la direction du Service des ressources matérielles
7. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
8. Affaires du Service des ressources éducatives
  - 8.1 Détermination des services éducatifs offerts en 2008-2009 dans les écoles primaires et secondaires
  - 8.2 Demandes de dérogation au régime pédagogique – bulletins
9. Affaires du Service des ressources humaines
10. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
  - 10.1 Protocole d'entente et baux / Centre d'éducation des adultes Antoine-Brossard (projet éducatif et communautaire)
11. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
  - 11.1 Politique des critères d'inscription 2008-2009
  - 11.2 Plan triennal d'utilisation des immeubles et actes d'établissement 2008-2011
  - 11.3 Capacité d'accueil 2008-2009
  - 11.4 Frais facturés aux institutions privées
  - 11.5 Frais supplémentaires chargés aux institutions privées
  - 11.6 Entente entre la CSMV et le Réseau de transport de Longueuil
12. Affaires du Service des ressources financières et de l'approvisionnement
13. Affaires du Service des ressources matérielles
14. Affaires du Service des technologies de l'information
15. Autres points
16. Questions orales du public
17. Parole aux commissaires
18. Parole aux commissaires représentant les parents
19. Ajournement ou clôture de la séance

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2008

46-CC-2007-2008

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
27 NOVEMBRE 2007**

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Lise Paquette que le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2007 soit adopté avec dispense de lecture.

**Adoptée à l'unanimité**

**QUESTIONS ORALES DU PUBLIC**

La présidente invite les personnes présentes dans le public à prendre la parole. Quatre personnes ont pris la parole et un document provenant de l'école les Petits-Castors est déposé.

**REDDITION DE COMPTES SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

Le directeur général dépose la reddition de comptes sur la délégation de pouvoirs couvrant la période du 28 novembre 2007 au 22 janvier 2008.

47-CC-2007-2008

**COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT DES ÉLÈVES**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 188 de la *Loi sur l'instruction publique*, chaque commission scolaire doit instituer un Comité consultatif de transport des élèves;

**CONSIDÉRANT** que la composition de ce comité est déterminée par règlement du gouvernement (Règlement sur le transport des élèves);

**CONSIDÉRANT** que l'article 2 de ce règlement prévoit que ce comité est notamment composé de deux commissaires de la commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de désigner ces deux commissaires;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Michelle Laguë:

de **DÉSIGNER** sur le Comité consultatif de transport des élèves les deux (2) commissaires suivantes: Mesdames Denise Girard et Nathalie Boisclair.

**Adoptée à l'unanimité**

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2008

**DEMANDES DU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES  
HANDICAPÉS ET AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION ET  
D'APPRENTISSAGE**

48-CC-2007-2008

**Modification du nombre de représentants de la communauté**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 185 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire doit instituer un Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de ce même article est déterminé la composition de ce comité ;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 186 de la *Loi sur l'instruction publique*, il appartient au Conseil des commissaires de déterminer le nombre de représentants de chaque groupe de ce comité;

**CONSIDÉRANT** qu'à la séance régulière du Conseil des commissaires du 22 septembre 1998, le Conseil des commissaires a établi à deux le nombre de représentants de la communauté, au sein de ce comité;

**CONSIDÉRANT** que les membres du Comité consultatif des services aux EHDAA de la Commission scolaire ont voté une résolution demandant l'ajout d'un troisième représentant de la communauté au sein de leur comité;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Denise Girard :

**QUE** le nombre de représentants de la communauté au sein du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage soit établi à trois personnes.

**Adoptée à l'unanimité**

49-CC-2007-2008

**Désignation des représentants de la communauté**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 185 de la *Loi sur l'instruction publique*, il appartient au Conseil des Commissaires de désigner les organismes de la communauté qui font partie du Comité consultatif des services aux EHDAA ;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil des Commissaires a établi à trois le nombre de représentants de la communauté au sein de ce comité;

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2008

**CONSIDÉRANT** que les membres du Comité consultatif des services aux EHDAA de la Commission scolaire recommandent que les trois représentants de la communauté proviennent des organismes ci-dessous mentionnés :

- CLSC du territoire
- Maison de Jonathan
- Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)

**CONSIDÉRANT** que lesdits organismes sont intéressés à faire partie du Comité consultatif EHDAA ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Denise Girard:

1° **QUE** les organismes de la communauté au sein du Comité consultatif des services aux EHDAA de la Commission scolaire Marie-Victorin soient, pour l'année 2007-2008:

- un CLSC du territoire
- la Maison de Jonathan
- l'Office des personnes handicapées du Québec

2° de désigner les personnes suivantes pour représenter ces organismes :

- madame Sophie Surprenant, du CLSC de Samuel Champlain
- madame Caroline Laroche, de la Maison de Jonathan
- monsieur Bertrand Legault, de l'OPHQ

**Adoptée à l'unanimité**

50-CC-2007-2008

**Modification de l'allocation**

**CONSIDÉRANT** que les membres du Comité consultatif des services EHDAA de la Commission scolaire considèrent important qu'au moins trois de leurs membres puissent annuellement participer au congrès de l'Association québécoise des troubles d'apprentissage (AQETA) ;

**CONSIDÉRANT** que les ressources financières nécessaires au bon fonctionnement de ce comité ont été évaluées par les membres à 4 500 \$ ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Denise Girard:

**QUE** l'allocation octroyée au Comité consultatif des services aux EHDAA soit majorée à 4 500 \$ pour l'année 2007-2008.

**Adoptée à l'unanimité**

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

7

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2008

51-CC-2007-2008

**NOMINATION DE LA DIRECTION DU SERVICE DES RESSOURCES  
MATÉRIELLES**

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire Marie-Victorin doit pourvoir le poste de direction du Service des ressources matérielles;

**CONSIDÉRANT** qu'un comité de sélection a été formé aux fins de procéder à la sélection de la candidate ou du candidat et de formuler au Conseil des commissaires sa recommandation;

**CONSIDÉRANT** que le Comité de sélection recommande à l'unanimité la nomination de monsieur Dany Harton;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Colette Larose:

**QUE** monsieur Dany Harton soit nommé au poste de la direction du Service des ressources matérielles de la Commission scolaire Marie-Victorin;

**QUE** la date d'entrée en fonction de monsieur Dany Harton à ce poste soit fixée au 4 février 2008;

**QUE** les conditions d'emploi soient celles prévues au Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe de l'Île de Montréal.

Le commissaire Normand Héroux demande le vote:

**POUR: 17**

**CONTRE: 0**

**ABSTENTION: 2**

**Adoptée à l'unanimité**

52-CC-2007-2008

**DÉTERMINATION DES SERVICES ÉDUCATIFS OFFERTS EN 2008-2009  
DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES**

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire Marie-Victorin est responsable d'assurer que toutes les personnes qui relèvent de sa compétence reçoivent les services éducatifs auxquels ils ont droit (art. 208, de la *Loi sur l'instruction publique* ci-après "L.I.P.");

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire Marie-Victorin admet à ses services éducatifs les élèves qui y sont admissibles et qui résident sur son territoire (art. 209, L.I.P.);

**CONSIDÉRANT** les objectifs poursuivis par les services éducatifs de la Commission scolaire Marie-Victorin, conformément aux obligations prescrites au régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire (art. 1 à 8 inclusivement du Régime);

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

8

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2008

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire Marie-Victorin élabore les programmes des services complémentaires et particuliers prévus au régime pédagogique (art. 224, L.I.P. et art. 4 et 6 du Régime pédagogique) ;

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire Marie-Victorin doit adapter ses services éducatifs afin d'offrir aux élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage les services éducatifs auxquels ils ont droit (art. 234, L.I.P.) ;

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire Marie-Victorin détermine ou répartit annuellement, entre ses écoles, les services éducatifs, dont les services complémentaires et particuliers et les services spéciaux pour les EHDAA (art. 236, L.I.P.) ;

**CONSIDÉRANT** la démarche de consultation menée auprès du Comité de parents et son assentiment ;

**CONSIDÉRANT** toutes les étapes de la consultation conduite auprès des autres instances de la Commission scolaire Marie-Victorin ;

**CONSIDÉRANT** le moratoire sur les fermetures d'école et les modifications de secteurs et la volonté du Conseil des commissaires d'assurer la plus grande stabilité pour les classes spécialisées ;

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Francine Chabot:

**QUE** la Commission scolaire Marie-Victorin approuve le projet de répartition des services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires pour l'année scolaire 2008-2009, tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

**DEMANDES DE DÉROGATION AU RÉGIME PÉDAGOGIQUE –  
BULLETINS**

**CONSIDÉRANT** les modifications apportées au Régime pédagogique en août 2007 en ce qui concerne le bulletin scolaire ;

**CONSIDÉRANT** que le régime pédagogique détermine les éléments devant minimalement se retrouver aux bulletins et aux bilans des élèves ;

**CONSIDÉRANT** l'article 222 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que « La commission scolaire s'assure de l'application du Régime pédagogique établi par le gouvernement... » ;

**CONSIDÉRANT** que « la commission scolaire peut également, sous réserve des règles de sanction des études prévues au Régime pédagogique, permettre une dérogation à une disposition du Régime pédagogique pour favoriser la réalisation d'un projet pédagogique particulier à un groupe

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

9

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2008

d'élèves... » et que cette dernière est requise pour la mise en place d'un tel projet ;

**CONSIDÉRANT** les demandes de dérogation au Régime pédagogique faites par les quatre écoles alternatives primaires (Des Quatre-Saisons, Les Petits-Castors, Plein-Soleil et Tourterelle) en ce qui concerne les dispositions relatives au bulletin scolaire ;

**CONSIDÉRANT** que l'école peut ajouter des éléments aux communications des élèves ;

**CONSIDÉRANT** que les changements au Régime pédagogique n'ont pas apporté de modifications quant à la planification des activités d'apprentissage ainsi qu'à la démarche d'évaluation ;

**CONSIDÉRANT** que les changements au Régime pédagogique ne remettent pas en cause la réalisation des projets particuliers des écoles alternatives ;

**CONSIDÉRANT** que la pédagogie utilisée dans ces écoles ne permet pas de comparer les élèves entre eux afin d'établir une moyenne de groupe ;

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Normand Héroux:

**DE** permettre une dérogation partielle à la disposition du Régime pédagogique concernant la moyenne de groupe pour les quatre écoles alternatives primaires.

**Le commissaire Michel Gervais propose l'amendement suivant:**

- Au 5<sup>ième</sup> **CONSIDÉRANT**, remplacer " les quatre écoles alternatives" par " les parents et les conseils d'établissement des quatre écoles alternatives ;
- Supprimer les 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> **CONSIDÉRANT**;
- Remplacer le dernier paragraphe par le suivant:

"**DE** permettre une dérogation complète à la disposition du Régime pédagogique concernant la note chiffrée et la moyenne de groupe pour les quatre écoles alternatives primaires"

La présidente appelle le vote sur la proposition d'amendement:

**POUR: 14**

**CONTRE: 4**

**ABSTENTION: 1**

**L'amendement est adopté à la majorité.**

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

10

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2008

53-CC-2007-2008

**DEMANDES DE DÉROGATION AU RÉGIME PÉDAGOGIQUE –  
BULLETINS**

**CONSIDÉRANT** les modifications apportées au Régime pédagogique en août 2007 en ce qui concerne le bulletin scolaire ;

**CONSIDÉRANT** que le régime pédagogique détermine les éléments devant minimalement se retrouver aux bulletins et aux bilans des élèves ;

**CONSIDÉRANT** l'article 222 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que « La commission scolaire s'assure de l'application du Régime pédagogique établi par le gouvernement... » ;

**CONSIDÉRANT** que « la commission scolaire peut également, sous réserve des règles de sanction des études prévues au Régime pédagogique, permettre une dérogation à une disposition du Régime pédagogique pour favoriser la réalisation d'un projet pédagogique particulier à un groupe d'élèves... » et que cette dernière est requise pour la mise en place d'un tel projet ;

**CONSIDÉRANT** les demandes de dérogation au Régime pédagogique faites par les parents et les conseils d'établissement des quatre écoles alternatives primaires (Des Quatre-Saisons, Les Petits-Castors, Plein-Soleil et Tourterelle) en ce qui concerne les dispositions relatives au bulletin scolaire ;

**CONSIDÉRANT** que la pédagogie utilisée dans ces écoles ne permet pas de comparer les élèves entre eux afin d'établir une moyenne de groupe ;

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Normand Héroux:

**DE** permettre une dérogation complète à la disposition du Régime pédagogique concernant la note chiffrée et la moyenne de groupe pour les quatre écoles alternatives primaires.

La présidente appelle le vote sur la proposition amendée:

**POUR: 14**

**CONTRE: 4**

**ABSTENTION: 1**

**La proposition amendée est adoptée à la majorité.**

*\*\*\*Le commissaire Sylvain Lévesque et les commissaires-parents Nicolas Léonard et Michel Parent s'absentent \*\*\**

**Modifiée par résolution  
63-CC-2007-2008**  
Le commissaire Sylvain  
Lévesque demande qu'il  
soit indiqué qu'il a voté  
"pour"

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

11

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2008

54-CC-2007-2008

**PROTOCOLE D'ENTENTE ET BAUX / CENTRE D'ÉDUCATION DES  
ADULTES ANTOINE-BROSSARD (PROJET ÉDUCATIF ET  
COMMUNAUTAIRE)**

**CONSIDÉRANT** le plan d'action 2005-2007 du programme d'aide pour favoriser le retour en formation des 16-24 ans de la Commission scolaire Marie-Victorin;

**CONSIDÉRANT** l'initiative du Comité local des 16-24 ans de Brossard;

**CONSIDÉRANT** le besoin de revitaliser le secteur LeMoyne et d'offrir un projet éducatif et communautaire;

**CONSIDÉRANT** que les partenaires désirent mettre en commun leurs ressources afin de mieux desservir la communauté du secteur LeMoyne;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Chantale T. Renaud :

**QUE** le Conseil des commissaires autorise M. Denis Roy, directeur général, à signer le protocole sur l'utilisation et le développement d'un centre à vocation multiple, ainsi que les conventions de bail, avec les partenaires suivants : la Ville de Longueuil, le Carrefour Jeunesse Emploi de Laporte et le Centre de la petite enfance L'Envol.

**Adoptée à l'unanimité**

*\*\*\*Le commissaire Sylvain Lévesque et les commissaires-parents Nicolas Léonard et Michel Parent reviennent \*\*\**

55-CC-2007-2008

**POLITIQUE DES CRITÈRES D'INSCRIPTION 2008-2009**

*\*\*\* Le commissaire Claude Denis s'absente et revient pendant la discussion de ce point \*\*\**

**CONSIDÉRANT** la prescription faite à la Commission scolaire, par l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique*, d'établir annuellement les critères d'inscription des élèves dans ses établissements;

**CONSIDÉRANT** que conformément aux prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique*, la consultation a été effectuée auprès du Comité de parents;

**CONSIDÉRANT** la consultation faite auprès des divers autres comités consultatifs de la Commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité de travail du Conseil des commissaires;



COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2008

dans chaque établissement, dont :

- une bibliothèque ou un centre de documentation ou l'équivalent;
- un gymnase ou une salle pour l'éducation physique;
- l'équivalent d'une salle de classe pour le service de garde;
- une salle pour le personnel;
- un ou des locaux polyvalents (anglais, informatique, musique, arts plastiques, orthopédagogie, ...) selon le nombre d'élèves :
  - Jusqu'à 300 élèves : 1 local
  - 301 à 600 élèves : 2 locaux
  - 601 élèves et plus : 3 locaux

étant entendu que le solde des locaux normalisés demeure à la disposition de l'école pour la meilleure utilisation possible;

**CONSIDÉRANT** que la capacité d'accueil de chaque établissement secondaire se définit par le nombre de places-élèves;

**CONSIDÉRANT** la consultation faite auprès des divers comités consultatifs de la Commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité de travail du Conseil des commissaires;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Suzanne Gagnon Poulin:

**QUE** le document intitulé « Capacité d'accueil des élèves jeunes en formation générale dans les établissements de la Commission scolaire Marie-Victorin – Année scolaire 2008-2009 », daté du 22 janvier 2008, soit adopté tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

58-CC-2007-2008

**FRAIS FACTURÉS AUX INSTITUTIONS PRIVÉES**

**CONSIDÉRANT** que les règles budgétaires sur le transport scolaire 2007-2008 incluent dans le calcul de l'enveloppe budgétaire le transport des institutions privées ;

**CONSIDÉRANT** l'ajustement récurrent au cadre financier 1997-1998, 1998-1999, 2004-2005;

**CONSIDÉRANT** les frais administratifs reliés à l'organisation du transport scolaire des institutions privées ;

**CONSIDÉRANT** les frais des taxes non subventionnés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ;

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2008

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Michel Gervais:

**QUE** la Commission scolaire Marie-Victorin accepte de transporter pour l'année scolaire 2007-2008 les élèves résidant sur le territoire de la commission scolaire, dans le respect des ententes déjà signées en 1982 et 1983 pour les institutions privées suivantes :

- Collège Durocher St-Lambert (Pavillon Saint-Lambert et Durocher)
- Collège Notre-Dame-de-Lourdes
- Séminaire de la Très-Sainte-Trinité
- Collège Charles-Lemoyne de Longueuil
- École secondaire Saint-Paul
- Collège Jean de la Mennais

**QUE** les institutions privées défraient à la Commission scolaire Marie-Victorin un montant de 156,98 \$ par élève transporté en autobus scolaire et un montant de 125,00 \$ par élève transporté en transport en commun ;

**QUE** ces frais soient considérés comme étant la participation des institutions privées à l'organisation de leur transport scolaire.

**Adoptée à l'unanimité**

59-CC-2007-2008

**FRAIS SUPPLÉMENTAIRES CHARGÉS AUX INSTITUTIONS PRIVÉES**

**CONSIDÉRANT** l'augmentation de la clientèle des institutions privées depuis la fusion des commissions scolaires en 1998;

**CONSIDÉRANT** l'entente intervenue entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, la Commission scolaire Marie-Victorin et les institutions privées;

**CONSIDÉRANT** l'obligation de la Commission scolaire Marie-Victorin de transporter les élèves des institutions privées;

**CONSIDÉRANT** le niveau de subventions octroyées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

**CONSIDÉRANT** la possibilité pour la Commission scolaire Marie-Victorin de charger aux institutions privées un coût supplémentaire de transport pour l'écart entre le nombre d'élèves facturés en 1998 et le nombre d'élèves réels transportés au 30 septembre d'une année scolaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Nicole Leblanc:

**QUE** la Commission scolaire Marie-Victorin facture un montant supplémentaire de 594,00 \$ par élève aux institutions privées suivantes visées par une augmentation de clientèle:

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

15

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2008

Collège Charles-Lemoyne de Longueuil (2 pavillons)  
Collège Durocher St-Lambert (2 pavillons)  
Collège Notre-Dame-de-Lourdes

**Adoptée à l'unanimité**

60-CC-2007-2008

**ENTENTE ENTRE LA CSMV ET LE RÉSEAU DE TRANSPORT DE  
LONGUEUIL**

**CONSIDÉRANT** la section III du *Règlement sur le transport des élèves* (L.R.Q., I-13, r.7);

**CONSIDÉRANT** l'obligation, pour une commission scolaire dont le territoire recoupe celui d'un organisme public de transport en commun, d'offrir, au moins dix jours avant de procéder à des négociations de gré à gré ou avant de procéder par soumissions publiques, la possibilité d'assurer le service de transport qui est requis pour les élèves résidant sur le territoire de cet organisme public de transport en commun;

**CONSIDÉRANT** que le Réseau de transport de Longueuil (RTL) et la Commission scolaire Marie-Victorin ont étudié conjointement l'intégration de certains élèves de niveau secondaire au transport en commun;

**CONSIDÉRANT** que le Réseau de transport de Longueuil est en mesure d'offrir le service à des élèves qui seront intégrés au transport en commun;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Francine Chabot:

**QUE** le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin ledit protocole d'entente et ce tel que déposé.

La présidente appelle le vote:

**POUR: 18**

**CONTRE: 0**

**ABSTENTION: 1**

**Adoptée à l'unanimité**

**AUTRES POINTS**

Aucun autre point n'a été abordé.

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

16

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2008

**QUESTIONS ORALES DU PUBLIC**

La présidente invite les personnes présentes dans le public à prendre la parole. Aucune personne n'a pris la parole.

**PAROLE AUX COMMISSAIRES**

Six commissaires ont pris la parole.

**PAROLE AUX COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LES PARENTS**

Le commissaire-parent représentant le secondaire a pris la parole.

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 22 h 15.

\_\_\_\_\_  
Présidente

\_\_\_\_\_  
Secrétaire générale